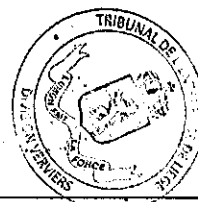




Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Tribunal de l'entreprise de Liège
Division Verviers

18 SEP. 2019

Le greffier
Greffe

19128690

N° d'entreprise : 0893 862 423

Dénomination(en entier) : **THG Verviers**

(en abrégé) :

Forme juridique : **société anonyme**Adresse complète du siège : **Avenue de Spa, 1 à 4800 Verviers****Objet de l'acte : Renouvellement mandats administrateurs et administrateur-délégué**

1/ Extraits du PV d'AGE du 19/07/2019

...

Délibérations

L'assemblée constate que les mandats arrivent à expiration après l'assemblée générale ordinaire de cette année (soit le 20/09/2019). Différentes formalités à réaliser fin septembre nécessitent toutefois des mandats à jour, par conséquent, pour éviter que des problèmes administratifs ne retardent le renouvellement, il est décidé de le publier de façon anticipée.

L'assemblée décide, par conséquent, de prendre l'unique résolution suivante :

Elle prolonge les mandats des administrateurs en place, aux mêmes conditions, pour une nouvelle période de 6 ans. Les mandats prendront effet à l'assemblée générale ordinaire du 20/09/2019 et expireront à l'assemblée générale ordinaire de 2025.

Les administrateurs dont le mandat est renouvelé, sont les suivants :

- Monsieur Jean DAVISTER
- Monsieur René MICHEL
- la société SIMCO SCRL, ayant pour représentant permanent pour ledit mandat, Monsieur Christophe DROEVEN

Vote : L'assemblée approuve à l'unanimité.

2/ Extraits du PV de Conseil d'administration du même jour

...

Immédiatement après l'assemblée générale extraordinaire, les administrateurs toujours en fonction et dont le mandat sera renouvelé selon la décision qui vient d'être prise, se sont réunis en conseil d'administration. Dans la même optique que celle décrite lors de l'assemblée générale tenue à l'instant, il est également décidé de renouveler le mandat de l'administrateur-délégué, qui expirera théoriquement le 20/9/2019.

Il est donc décidé à l'unanimité de renouveler le mandat de Monsieur Jean DAVISTER comme administrateur-délégué.

Ce mandat prendra effet à la date du 20/09/2019, pour une durée de 6 ans et expirera donc à l'assemblée générale ordinaire de 2025.

Le mandat est renouvelé aux mêmes conditions que précédemment.

Signature : SIMCO SCRL administrateur ayant pour représentant permanent Mr Christophe DROEVEN

Déposées en même temps les versions intégrales des 2 PV

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/09/2019 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).